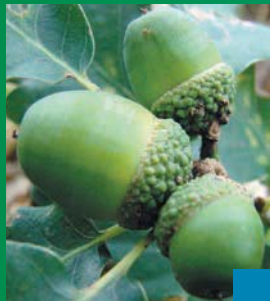


Les chênes pédonculé et sessile

deux essences pouvant produire
du bois de très grande qualité



Caractéristiques



Gestion



Soins et précautions



Économie



contact

Les techniciens du CRPF sont à votre service sur le terrain pour vous apporter une compétence professionnelle pour la conduite de vos chênaies ou de vos autres parcelles forestières.

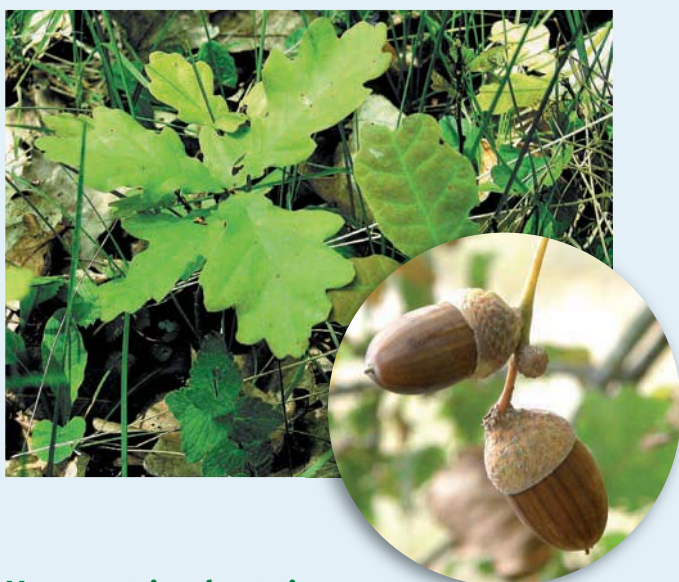
Les coordonnées du technicien de votre secteur sont disponibles sur simple demande au siège du CRPF.

Description, écologie

Deux grands chênes coexistent, le chêne pédonculé (*Quercus robur*) et le chêne sessile ou rouvre (*Quercus petraea*). Ils peuvent atteindre 35 m de haut. Leurs autres caractères anatomiques permettent de les différencier. Il existe également le chêne pubescent (*Quercus pubescens*), arbre moins élevé, aux feuilles et rameaux pubescents. On le trouve principalement en station sèche et dans le Sud de la région.

■ Chêne pédonculé

- Port irrégulier et tourmenté
- Tronc cylindrique et droit
- Écorce plus profondément crevassée (« plaquettes » larges et profondes)
- Feuille à pétiole très court, avec une oreillette à la base, dont la plus grande largeur se situe au tiers supérieur. Elle présente moins de 4 nervures intercalaires
- Fruit à long pédoncule



■ Chêne sessile

- Port étalé en éventail
- Tronc conique
- Écorce découpée en lanières (« plaquettes » étroites et peu profondes)
- Feuille à pétiole long, dont la plus grande largeur se situe vers la moitié. Elle ne présente pas ou peu de nervures intercalaires
- Fruit à pédoncule très court



Usage et implantation

Les deux chênes diffèrent également par leur comportement.

Très importants en surface en France, ils représentent en Rhône-Alpes la moitié des peuplements feuillus. Ils constituent des peuplements très divers, des taillis pauvres sur coteaux secs peu productifs aux taillis sous futaie et futaies en plaine produisant des bois d'œuvre. Ils sont situés en majorité en forêt privée.

Les chênaies sont aussi des lieux de chasse très prisés.

■ Chêne pédonculé

- Essence de pleine lumière, sensible à la concurrence
- Préfère les sols riches, profonds, bien alimentés en eau toute l'année, mais tolère les sols argileux. Supporte mieux les engorgements de printemps
- Craint les fortes sécheresses estivales
- Ses glands supportent une inondation temporaire et peuvent germer normalement après un séjour dans l'eau plus ou moins prolongé

■ Chêne sessile

- Essence tolérant un couvert à l'état de semis, supportant mieux les fortes densités
- S'accommode de terrains plus secs et plus pauvres
- Supporte une sécheresse estivale et accepte les sols à engorgement temporaire
- Ses glands ne tolèrent pas les sols inondés. Il fructifie moins régulièrement

Ces deux chênes peuvent s'hybrider entre eux, ainsi qu'avec les autres chênes (notamment chêne pubescent), donnant des individus aux caractères morphologiques intermédiaires.

La chênaie

Une gestion indispensable

Source de revenus et d'emplois, la chênaie est à favoriser dans les zones où elle produit des bois de qualité (absence de gélivure, roulure ou autres défauts).

La sylviculture varie selon les types de peuplement.

■ Le taillis simple

Le peuplement est régulièrement recépé tous les 30 ans environ. Les rejets de souche renouvellent alors naturellement le taillis.

La production est orientée sur le bois de chauffage.

■ Le taillis sous futaie

Le peuplement est constitué à la fois d'un taillis et d'arbres de futaie appelés « réserves ».

Lors de la coupe de taillis, il importe de repérer et de maintenir des baliveaux pour renouveler les arbres mûrs de la futaie qui seront exploités.

Il allie la production de bois de feu et de bois d'œuvre.



→ Coupe de taillis sous futaie

■ La futaie

Les arbres sont issus de graines (attention, bonnes fructifications tous les 5 à 10 ans). Ces peuplements fourniront davantage de bois d'œuvre.

■ La futaie régulière

Elle passe par différents stades qui nécessitent chacun des interventions particulières :

- le semis (0 à 10 ans) : dégagements
- le fourré (10 à 20 ans) : dégagements et dépressages
- le gaulis (20 à 40 ans) : dépressages et début de sélection

- le perchis (40 à 60 ans) : éclaircies pour favoriser les plus beaux sujets, droits et vigoureux, et éliminer les arbres tarés ou fourchus
- la jeune futaie (60 à 100 ans) : coupes d'amélioration en privilégiant les arbres d'avenir. Récolte des premiers sciages
- la futaie (100 à 150 ans) : coupes d'amélioration à poursuivre jusqu'au stade de la futaie adulte
- la futaie adulte (> 150 ans) : prévoir le renouvellement de la forêt en réalisant des coupes d'ensemencement, qui favoriseront la fructification des semenciers et ensuite l'installation des semis. Extraire ensuite les semenciers (ombrage néfaste au développement des semis) par des coupes secondaires et définitive

La futaie régulière bénéficie d'exonération fiscale de la taxe foncière pendant 50 ans, en cas de plantation ou de régénération naturelle.



→ Jeune futaie

■ La futaie irrégulière

Les diverses classes d'âge et de diamètre y sont présentes en même temps.

Des cloisonnements d'exploitation de 4 m de large, tous les 20 à 25 m, laisseront l'accès aux engins.

Ils évitent aussi de tasser le sol n'importe où, d'écraser la régénération et de blesser les tiges d'avenir.

Les coupes, limitées en volume, ont lieu tous les 5 à 8 ans : **il n'y a pas de coupe rase**. Elles prélèvent 20-25 % du volume, et conservent toujours un minimum de gros bois (semenciers) pour limiter la reprise du taillis.

La futaie irrégulière présente de nombreux avantages économiques (revenu régulier, moins d'investissement), mais aussi écologiques, paysagés, cynégétiques.

En équilibre de régénération, elle bénéficie par ailleurs de 25 % de réduction de la taxe foncière pendant 15 ans.

Conversion des taillis et taillis sous futaie

Les taillis et taillis sous futaie de qualité peuvent faire l'objet d'une conversion en futaie. Balivés (repérage et choix des tiges d'avenir), ils seront enrichis par plantation si le nombre de baliveaux (arbres qui constitueront la future futaie) est insuffisant.



■ Les chênes sont souvent fortement dépréciés par des gélivures (fréquentes sur sols pauvres) et autres défauts du bois (roulure, cœur étoilé, brogues, fibre torse...).

■ Dans le cas du taillis sous futaie, ne pas renouveler les réserves, c'est retourner au taillis simple !

■ Attention aux coupes rases précoces dans les peuplements d'avenir, injustement motivées par un marché du bois de feu porteur !

■ Attention aux remontées potentielles de plan d'eau suite aux coupes définitives, qui peuvent compromettre le renouvellement des peuplements en secteur humide.

■ Les attaques d'insectes défoliateurs (bombyx disparate, tordeuse verte...) ne mettent pas en cause la survie des peuplements, et sont plus spectaculaires que graves.

■ Les peuplements âgés et peu vigoureux peuvent être victimes d'attaques de coléoptères divers (bupreste, grand capricorne...).

■ Un champignon, l'oïdium ou blanc du chêne, peut freiner la croissance des jeunes peuplements (mortalité possible sur semis).

■ Les chênaies gérées selon un traitement irrégulier (TSF ou futaie irrégulière) présentent une diversité ornithologique plus élevée, notamment pour les pics.

Économie



Tranchage, placage

- Circonférence au milieu supérieure à 160 cm
- Longueur supérieure ou égale à 3 m
- > 150 €/m³ dans l'Ain



Merrains, tonnellerie

- Circonférence au milieu supérieure à 160 cm
- Longueur supérieure ou égale à 3 m
- 100 à 120 €/m³ (les bois > 100 €/m³ sont rares, sauf dans l'Ain et l'extrême nord de la Loire)



Ébénisterie, menuiserie

- 60 à 90 €/m³

Charpente

- 40 à 60 €/m³

Traverses, usages secondaires

- 20 à 40 €/m³



Bois d'industrie et bois de feu

- 4 à 10 €/stère sur pied

Décembre 2013



Parc de Crécy
18 avenue du Général de Gaulle
69771 St-Didier-au-Mont-d'Or cedex
tél : 04 72 53 60 90
fax : 04 78 83 96 93
rhonealpes@crpf.fr
www.foretriveefrancaise.com/rhonealpes

avec le concours financier de la Région Rhône-Alpes

Rhône-Alpes Région

et du Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt



- Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est un établissement public apportant des conseils à tout propriétaire de bois ou forêts.
- Un réseau de placettes de démonstration illustre les différentes techniques sylvicoles adaptées aux principales essences forestières de Rhône-Alpes.